



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017

1) Demandes de subvention :

- ✚ Programme de rénovation énergétique de l'école maternelle de Vlaminck M. Grudé
- ✚ Projet de construction d'un restaurant scolaire Mme Lepeltier
- ✚ Réfection d'une partie de la terrasse de l'école de Francheville M. Henras

2) Urbanisme : régularisations

M. Bensalah

- ✚ Incorporation dans le domaine public de la parcelle B 429, utilisée et entretenue comme voirie communale depuis 1972
- ✚ Rétrocession au profit de la commune des voiries et espaces verts incluse dans la zone d'aménagement concerté site « Les Portes de Normandie », appartenant à Eure Habitat.

3) Statuts de l'Interco Normandie Sud Eure

Mme Depresle

Il est demandé à chaque commune adhérente d'approuver les statuts adoptés le 20 septembre dernier en assemblée communautaire (document transmis avec la convocation).

4) Travaux supplémentaires salle des Fêtes de Francheville – Avenants

M. Henras

Pour le parfait achèvement des travaux de construction de la Salle des Fêtes de Francheville, des prestations qui ne figurent pas dans le marché initial doivent être réalisées. Pour cela, l'accord du Conseil Municipal doit être sollicité pour autoriser les avenants correspondants.

+ Modification du tableau des effectifs

Suite à la réussite par l'un de nos agents au concours d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe, le tableau des effectifs doit être modifié.

+ Adhésion au contrat groupe d'assurance Statutaire du Centre de Gestion d'Evreux

Le contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel communal en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service prend fin le 31/12/2017. Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour approuver les taux et prestations et adhérer au contrat à compter du 1er janvier 2018.

+ Réalisation du Document Unique d'Evaluation des risques professionnels : avenant d'adhésion à la convention constitutive d'un groupement de commandes

Considérant la proposition de M. le Maire en vue de la mise en place du Document Unique d'évaluation des risques professionnels, Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour autoriser la signature de l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes.

+ Convention de mise à disposition de personnel communal – ATSEM et Adjoints techniques

La Ville de Verneuil d'Avre et d'Iton met à disposition de l'INSE des agents pour assurer l'encadrement des enfants sur les Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Il convient d'approuver cette convention sous la nouvelle entité « Verneuil d'Avre et d'Iton » avec prise d'effet au 1er janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2018, renouvelable par tacite reconduction.

6) SIEGE – exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques. Proposition d'adhésion à la compétence optionnelle

M. Bensalah

Les statuts actuels du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz (SIEGE) prévoit la prise de compétence optionnel de l'aménagement et de l'exploitation, y compris l'entretien et la supervision des bornes de recharge pour véhicules à motorisation électrique ou hybrides rechargeables installées ou susceptibles de l'être sur le territoire de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à cette compétence.

7) Inventaire de la commune de Verneuil d'Avre et d'Iton- Convention de partenariat scientifique et technique avec la Région Normandie.

Cette convention a pour objet d'arrêter entre les parties les modalités du partenariat scientifique et technique portant sur l'inventaire du patrimoine architectural et mobilier de la commune de Verneuil d'Avre et d'Iton, en particulier la nature et les conditions de conduite de l'opération, exploitation des données et valorisation de la recherche. Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour en autoriser la signature.

8) Adhésion au sein du Syndicat d'Eau Potable et d'Assainissement du Sud de l'Eure (SEPASE) de l'ex syndicat d'Assainissement des deux Lyres.

M. Grudé

Cette adhésion, effective au 1er janvier 2018 est soumise pour approbation aux communes déjà adhérentes au SEPASE.